

Rapport motion cynodrome – M12

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Chères et Chers collègues,

Le 27 septembre 2022, les groupes PDC Le Centre, PLR et les Verts, déposaient un projet de motion M12 :

« Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population vernoisienne ».

Cette motion était portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2022.

Lors des discussions au sein de cet hémicycle, plusieurs propositions de renvois ont été émises ; tout d'abord au Conseil administratif, puis à la commission de la Cohésion sociale et pour terminer à la commission de la BGPP. Après une interruption de séance, et le vote qui s'ensuivit, cette motion a finalement été renvoyée à la commission Bâtiments, Gérance & Écoles et Protection de la population, par 18 oui et 6 abstentions. Ce dossier a donc été mis à l'ordre du jour de notre séance du 30 mai 2023.

Avant de détailler le résultat du travail en commission, nous aimerions tout d'abord vous parler de l'historique de ce lieu pas comme les autres, du cynodrome de Versoix !

Dans les années 60, ce terrain appartenait à l'Église catholique française, et plus précisément à l'Évêché de Paris ; mais c'était le Vicariat général à Genève qui gérait le loyer d'environ CHF 3'000.-- à l'année. C'est en 1993, dans le cadre de l'achat du hameau d'Ecogia, que la commune de Versoix a acquis le terrain du cynodrome, à laquelle de nombreuses parcelles agricoles étaient rattachées. Dès cette période, ce terrain n'a pas changé de locataire.

Au départ, il s'agissait d'une zone agricole en partie marécageuse, non utilisable pour la culture sur sa plus grande surface. C'est alors qu'un certain Boggio, membre de la Société lémanique des courses de lévriers (la SLCL), et qui travaillait au service du Cadastre à Genève, a pu repérer ce terrain. Cet emplacement alors en zone agricole, a évolué en zone sportive, avec le soutien d'anciens Maires de la ville de Genève, MM. Dafflon et Hediger, notamment. Ceux-ci mirent des spécialistes et des appuis techniques à disposition de la société, en échange de faire figurer leurs noms sur la plaquette du programme établi, lors de certaines manifestations.

La SLCL a pris possession de ce lieu en 1972. La piste en gazon a été équipée du fameux rail en double U, construit en 1976. Ce rail a été depuis mis aux normes, pour devenir un rail de traction actionné par un moteur. Les locaux sont apparus dans les années quatre-vingt. Ils ont été adaptés au fil des ans en fonction des nécessités. Le bâtiment du chronométrage date du début des années nonante. La SLCL disposait ainsi de l'une des meilleures pistes de courses loin à la ronde. Comme toute société, celle-ci a dû faire face durant ses 40 ans d'existence à des problèmes internes et situations complexes, lesquelles ont toujours pu trouver des solutions afin d'apaiser les tensions. La SLCL pouvait compter sur des bénévoles qui entretenaient le site à coups de milliers d'heures de travail. Malgré tous les efforts consentis, les courses de lévriers connaissent au fil des ans des problèmes de fréquentation.

L'organisation de certaines épreuves, exceptés les championnats d'Europe ou du Monde, devient déficitaire et les membres de moins en moins nombreux. Le 1^{er} mai 2016, la SLCL doit se résigner à dissoudre la société.

Ensuite, du 24 au 28 septembre 2018, l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) de Valavran, a été engagée afin de démolir les anciennes structures du cynodrome. Près de cinquante astreints ont été mobilisés pour ce travail et seuls les baraquements ont été conservés en l'état.

En mai 2019 souvenez-vous, l'ancien cynodrome s'est transformé en parc d'attractions où les dinosaures foulaient l'ex-champ de courses de lévriers.

Venons-en aux faits de la motion :

La commission BGPP s'est rendue sur le site le 22 août 2022 pour une visite conduite par les chefs de service des Bâtiments & Gérance, soit Messieurs Gomez et Trummer et de notre Conseillère administrative déléguée, Madame Tchamkerten. Le but était d'évaluer l'état du terrain et des locaux et d'analyser les différentes variantes possibles pour rénover les bâtiments, aux fins d'exploitation rationnelle dans un premier temps, par les associations versoisiennes. Comme vous le savez ce dossier a suscité un vif intérêt de la part de l'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux, entraînant un débat animé ; de multiples questions toutes aussi pertinentes les unes que les autres ont émergé.

Dans sa séance du 27 mars 2023, la CBGPP a voté à l'unanimité, le montant de CHF 95'000,-- pour la remise en état partielle des bâtiments existants et le rafraichissement des infrastructures. Et ensuite ce crédit Gérance a été voté à l'unanimité du Conseil municipal dans sa séance du 3 avril 2023.

A ce jour, tous les travaux envisagés ont été entrepris, dont voici la liste non exhaustive :

Les locaux intérieurs ont été aménagés ; de nouveaux rangements et armoires ont été fabriqués, le mobilier en partie rénové, des chaises et des tables récupérées des restaurants scolaires ont été mises à disposition.

Des chapes dans le cellier, dans la cuisine extérieure ainsi que sur les rampes d'accès ont été coulées, et des travaux de mise en conformité électrique ont été effectués puis contrôlés.

Les blocs WC ont été modernisés ; réfection des sols, de l'éclairage, des portes, des lavabos, robinets et WC avec des économiseurs d'eau et urinoirs sans eau.

En ce qui concerne l'extérieur ; les tags sur les façades ont été remplacés par une fresque. Ce travail s'est concrétisé avec la participation de l'association « Colore ta ville » et réalisé avec les enfants, sous la conduite de Monsieur Renaud Gaillard, artiste vernoisien. Cette association a organisé des camps d'été durant la période estivale, ainsi que les « accueils des mercredis » en période scolaire depuis la rentrée 2023.

La cuisine extérieure a été partiellement rénovée pour une utilisation optimale ; l'évier a été remplacé et le carrelage du comptoir remplacé également.

Le terrain du cynodrome se trouvant en zone agricole, la surface cultivable est louée à un exploitant versoisien depuis février 2019. Un emplacement est également mis à disposition d'une scierie mobile « Les Deux Rivières » occupant l'endroit pour débiter et entreposer du bois. Cette entreprise est régulièrement mandatée par la municipalité pour des travaux d'égagement et/ou de fourniture de bois.

Après les débats et à la suite d'un travail réfléchi en commission nous avons le plaisir de répondre aux différents points de la motion :

Le montant alloué a été intégralement utilisé pour la remise en état prévue.

Le service cantonal de l'urbanisme impose de respecter l'affectation en zone agricole et forêt du terrain du cynodrome de Versoix. Cela implique l'impossibilité d'une quelconque autorisation de construire nécessaire à pouvoir entreprendre des travaux de construction et/ou de rénovation lourde comme de chauffer le bâtiment pour une utilisation toute l'année. Cela inclut également l'ancien parking, côté route de Sauverny qui se trouve en zone forêt. Le second « parking » côté cabane des bûcherons et propriété de l'État, a été renaturé.

Suite de la volonté exprimée du Conseil municipal, le service de la Gérance a la responsabilité de la gestion et de l'entretien des lieux.

Depuis 2022, le bâtiment du cynodrome est réservable par les associations sur le site internet de la Ville de Versoix. De nombreuses associations l'ont d'ailleurs déjà réservé pour leurs activités entre mai et octobre 2023 telles que :

- Les camps d'été de l'association Colore-ta-Ville
- Les camps d'été de l'association la Bambousière (solution de repli en cas d'intempéries)
- Le Gymkhana de l'ASMV
- La fête du 150^e de la FSG
- Les scouts de Choiseul
- Les entraînements réguliers de la Versoisienne ainsi que le championnat genevois de pétanque.

Et pour conclure, nous tenons vivement à remercier MM. Gomez et Trummer, chefs de service ainsi que Madame Tchamkerten, Conseillère administrative déléguée, pour leur précieuse collaboration et le fait d'avoir contribué favorablement à nos demandes spécifiques à ce lieu.

Versoix, le 13 novembre 2023

Monsieur Alain Riat, président de la commission BGPP

Madame Anne Chaudieu et Monsieur Christian Varonier, membres de la commission BGPP